

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FEVRIER 2018 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Absents excusés :

Mme Sandrine VAUDON.

Mme Florence VIGNON ayant donné procuration à Mme Brigitte Humbert.

Mr Michel VELAS ayant donné procuration à Mr Pierre BURGAT.

Secrétaire de séance: Mme Nathalie RIGHETTI.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Autorise Monsieur Le Maire à signer, avec la SEMCODA, une convention de concession à long terme, de 10 places publiques de stationnement sur la parcelle communale cadastrée ZB n°266, située près du stade de foot, pour la réalisation de la MARPA, **précise** que cette convention sera passée pour une période minimale de 30 ans renouvelable, moyennant une redevance annuelle d'un euro, qui en raison de son caractère symbolique ne sera pas mise en recouvrement.

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, ainsi que l'adhésion de la Commune de Saint Martin du Fresne à ce groupement.

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement et **permet** au représentant du coordonnateur, de signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Saint Martin du Fresne.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance des portes automatiques de la mairie avec la Société DORMAKABA, à Créteil, pour un montant de 443,30 € TTC par an, puis d'assurer les règlements correspondants.

Autorise Monsieur le Maire à valider le nom « **Groupe Scolaire Sébastien Castellion** » pour l'école de Saint Martin du Fresne.

Le charge d'en faire part à :

- Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des services de l'Education Nationale à Bourg en Bresse,

- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Bellegarde sur Valserine,
- Madame La Directrice de l'Ecole de Saint Martin du Fresne.

Est informé :

- Que le protocole de Participation Citoyenne sera signé le 05 avril 2018 en mairie, en présence de Mme Florence GUILLAUME, Colonel du groupement de Gendarmerie de l'Ain, et l'ensemble des référents.
- Que le 05 mars prochain, se déroulera l'Assemblée Générale constitutive de l'association qui gèrera la MARPA « Les Fritillaires ».
- Que la 4^{ème} classe serait maintenue à la rentrée de septembre 2018.
- Qu'une réunion est prévue le 21 février prochain avec les représentants des associations de Saint Martin du Fresne, pour une nouvelle répartition des locaux et, ce, suite à l'acquisition du « bâtiment Tournier » Route de Brénod.
- Qu'un passage surélevé sera mis en place très prochainement, au niveau de la maison de santé et de la pharmacie.

Séance levée à 22 h 30.

Le Maire,
Dominique TURC.

